

DEMANDE D'AUTORISATION SPÉCIALE D'ABSENCE

Je fais une demande d'absence : *

Dans le cadre d'une demande d'autorisation d'absence à titre syndical, merci d'attendre que votre chef d'établissement et/ou votre supérieur hiérarchique si grta connaissance de votre demande avant de vous absenter.

Autorisations d'absence à titre syndical. ▼

Motif de l'absence *

- Congé de formation pour les représentants des formations spécialisées
- Congrès et réunions des organismes non représentés au conseil commun de la fonction publique (ancienne ASA 13)
- Congrès et réunions des organismes représentés au conseil commun de la fonction publique (ancienne ASA 13)
- Convocation à l'initiative de l'administration - Siéger au sein des comités techniques et des commissions administratives paritaires, des comités d'hygiène et de sécurité, des groupes de travail convoqués par l'administration (ancienne ASA 15)
- Crédit de temps syndical, sous forme de décharges de service ou de crédits d'heures (ancienne ASA 16)
- Formation par un organisme agréé par le Ministère de la Fonction Publique (congé de formation)
- Réunion d'information syndicales

Modalité d'attribution

Syndicale ▼

Avec ou sans traitement

Dans le cadre de l'accompagnement des personnels, seul l'IGN a la possibilité de transformer une ASA sans traitement en une ASA avec traitement

Avec traitement ▼

Nombre de jours autorisés

1 heure par mois ou 3 heures par trimestre ▼

Durée de l'absence *

Une journée d'autorisation d'absence accordée sans traitement entraîne une perte d'un jour de salaire (1/20ème) ainsi que la perte d'une journée d'ancienneté générale de service (AGS). Il est précisé que l'AGS est utilisée dans le barème des opérations d'avancement et de mobilité des enseignants du premier degré.

Une demi-journée maximum ▼

Date de début d'absence *

17 / 03 / 2026

Date de fin d'absence *

17 / 03 / 2026

Pour une absence d'une demi-journée maximum, merci de préciser les heures d'absence

18h - 21h

Attention la date de l'absence est proche. Il est précisé que l'agent ne peut s'absenter sans avoir eu au préalable l'autorisation de son chef d'établissement et/ou de son supérieur hiérarchique

Allez-vous effectuer un trajet hors du département lors de cette absence ? *

- Oui
- Non

Pièce(s) justificative(s) demandée(s)

Attestation de présence à l'issue ▼

Attention Merci d'ajouter tout fichier permettant d'appuyer cette demande. Si des documents sont mentionnés ci-dessus, ils sont obligatoires pour justifier votre demande. Votre demande ne sera pas traitée correctement sans document justificatif.

Fichier



Déposez un fichier ou cliquez pour en sélectionner un.

Ajouter un autre

Motivation complémentaire

Merci de renseigner les informations complémentaires utiles dans le but de faciliter le traitement de votre demande.

La réunion d'information syndicale hors temps scolaire est organisée par le ~~SE Unsa~~ ~~68~~ en visioconférence.
Ces 3 heures s'imputeront sur les obligations réglementaires de service hors présence élèves (108 heures hors ~~APC~~), et plus précisément :

Exemple : animation pédagogique (intitulé), date, lieu, horaires

Précédent

Suivant

Abandonner